

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer une promesse de vente avec Monsieur Jonathan BUDA et Madame Sophie WASILEWSKI épouse BUDA concernant le lot 16 de l'annexe de la présente délibération d'une superficie de 3,65 ares pour un montant HT de 69 958,33 € et de 83 950 € TTC ; un acompte de 20 988 € HT (25 185,60 € TTC) sera versé.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'acquérir en la forme authentique prévue par la délibération n° 2014/26 du 28 mars 2014 les parcelles suivantes :

- 183 de la section 2, située en zone IAU3 du PLU, d'une superficie de 1,25 ares pour un montant HT de 3 437,5 € et 4 125 € TTC
- 184 de la section 2, située dans la zone UA du PLU, d'une superficie de 4,89 ares pour un montant de HT 67 400 € et de 80 880 € TTC.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, modifie le budget conformément aux propositions du maire, la section d'investissement présente un budget cumulé de 694 308 € et la section de fonctionnement un budget équilibré inchangé de 40 439 € :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses de fonctionnement** suivants :

Crédit à réduire	Article 678 Titres annulés	- 100 €
Crédit à ouvrir	Article 673 Autres charges exceptionnelles	+ 100 €

Création de crédits supplémentaires en **investissement** aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2111 Terrains nus	+ 85 005 €
Recettes	Article 024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 85 005 €

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, modifie la limite territoriale avec la commune de Hohengoeft suite à l'aménagement foncier, agricole et forestier, telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente délibération et demande au préfet de modifier cette limite.

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de s'engager dans le programme inhérent à la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace et d'adhérer à la démarche « zéro pesticide » et autorise le maire à signer la charte.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, désigne pour représentants de la commune aux organes représentatifs de l'EPF un délégué titulaire et un délégué suppléant : titulaire : Pascal STUTZMANN ; suppléant ; Richard RUSCH.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, désigne comme délégué élu auprès du CNAS Patrick GRESSER et comme déléguée agent Madame Sabine LOUYOT.

8° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, désigne Ludovic STIEBER et Richard RUSCH comme conseillers communaux chargés de la chasse et comme membres constitutifs de la commission consultative intercommunale de chasse du Kochersberg.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 28 avril 2014.

Le Maire,
Alain NORTH